



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 17 décembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme CORTICCHIATO à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme SICHU à Mme BERNARD, Mme SANNA à M. FILONI, M. KERVELLA à Mme COSTA, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme PILLOTTI à M. le Maire, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, adjointe déléguée, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Aurélia MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20181217-2018_253-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 21/12/2018

Séance du lundi 17 décembre 2018

Délibération N°2018/253

Vœu relatif au projet de loi sur la justice

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le 28 novembre dernier, le Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau d'Ajaccio a voté une motion au sujet du projet de loi sur la justice.

Dans ce texte, il s'inquiète des conséquences de cette loi sur le fonctionnement de la justice et sur les possibles effets sur le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi et de libre accès au juge sur l'ensemble du territoire.

La Ville d'Ajaccio tient par le présent vœu à réaffirmer sa volonté d'être dotée d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice.

Elle demande au gouvernement de tenir compte des observations formulées par les avocats du Barreau d'Ajaccio au regard de la motion votée le 28 novembre.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER

Le vœu réaffirmant la volonté de la Ville d'Ajaccio d'être dotée d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

I

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de son Président

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 14 décembre 2018,

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le vœu réaffirmant la volonté de la Ville d'Ajaccio d'être dotée d'un Tribunal de Grande Instance de plein exercice

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

Page 2 sur 2